



HISTOIRE

oral / admission

Professeur des écoles
Concours 2020-2021

Paul-Henri Garcia

DUNOD


Les éditeurs ont entrepris les démarches usuelles afin de contacter les détenteurs des droits et obtenir les autorisations de reproduction des extraits de textes et des images sous droits d'auteur utilisés dans ce livre. Si, malgré nos efforts, un contenu a échappé à notre vigilance, nous invitons ses ayants droit à entrer en contact avec nous.



Le concours CRPE sera réformé à partir de la session de 2022. En outre, des modifications dans les programmes pourront advenir d'ici là. À l'heure où nous publions cet ouvrage (août 2019), il ne nous est pas possible d'anticiper ces changements à venir, c'est pourquoi nous vous invitons à vous tenir informé de l'actualité ministérielle, notamment via le site education.gouv.fr ; vous pourrez également, en cas de changements dans les programmes, trouver des mises à jour en vous rendant sur la page du livre sur le site dunod.com.

Concept de couverture : Domino
Concept de maquette intérieure : Domino

| | |
|--|---|
| <p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique</p> | <p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p> |
|--|---|



© Dunod, 2019
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-080097-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

| | |
|---|---|
| Présentation du CRPE et de l'épreuve d'histoire | 5 |
|---|---|

Partie 1 Avant l'oral : « Je prépare mon dossier »

| | |
|--|----|
| 1 Conseils généraux pour préparer son dossier | 16 |
| 2 Exemple de dossier (1) : La Révolution française (cycle III) | 19 |
| 3 Exemple de dossier (2) : Vivre de la préhistoire à nos jours : s'habiller (cycle II) | 32 |
| 4 Exemple de dossier (3) : Structurer le temps à l'école maternelle (cycle I) | 41 |

Partie 2 Le jour de l'oral : « Je présente mon dossier au jury »

| | |
|--|----|
| 5 Conseils d'ordre général et liste de « passages obligés » pour l'oral | 52 |
| 6 Exemple de dossier (1) : La Révolution française (cycle III) | 58 |
| 7 Exemple de dossier (2) : Vivre de la préhistoire à nos jours : s'habiller (cycle II) | 68 |
| 8 Exemple de dossier (3) : Structurer le temps à l'école maternelle (cycle I) | 74 |

Partie 3 Le jour de l'oral : « J'anticipe les questions du jury »

| | |
|---|-----|
| 9 Quelques conseils d'ordre général | 80 |
| 10 Questions sur la maîtrise des savoirs | 83 |
| 11 Questions liées aux aspects pédagogiques | 91 |
| 12 Questions liées aux aspects didactiques | 101 |
| 13 Questions liées au développement de l'enfant | 109 |
| 14 Questions liées aux finalités et enjeux culturels et sociaux de l'enseignement de l'histoire | 112 |
| 15 Exemples de questions posées au candidat | 116 |

Partie 4 Je maîtrise les contenus du programme d'histoire cycle 3

| | |
|--|-----|
| Sous-partie 4.1. Et avant la France ? – CM1 – Thème 1 | 121 |
| 16 Quelles traces d'une occupation ancienne du territoire français ? | 123 |
| 17 Celtes, Gaulois, Grecs et Romains : quels héritages des mondes anciens ? | 129 |
| 18 Les grands mouvements et déplacements de populations (IV ^e – X ^e siècles) | 147 |
| 19 Clovis et Charlemagne, Mérovingiens et Carolingiens dans la continuité de l'Empire romain | 158 |

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Sous-partie 4.2. Le temps des rois – CM1 – Thème 2 | 171 |
| 20 Louis IX, le « roi chrétien » au XIII ^e siècle | 173 |
| 21 François I ^{er} , un protecteur des Arts et des Lettres à la Renaissance | 195 |
| 22 Henri IV et l'édit de Nantes | 203 |
| 23 Louis XIV, le roi Soleil à Versailles | 214 |
| Sous-partie 4.3. Le temps de la Révolution et de l'Empire – CM1 – Thème 3 | 223 |
| 24 De l'année 1789 à l'exécution du roi : Louis XVI, la Révolution, la Nation | 225 |
| 25 Napoléon Bonaparte, du général à l'Empereur, de la Révolution à l'Empire | 235 |
| Sous-partie 4.4. Le temps de la République – CM2 – Thème 1 | 241 |
| 26 Des républiques, une démocratie : des libertés, des droits et des devoirs | 242 |
| 27 1892 : la République fête ses cent ans | 249 |
| 28 L'école primaire au temps de Jules Ferry | 261 |
| Sous-partie 4.5. L'âge industriel en France – CM2 – Thème 2 | 277 |
| 29 L'âge industriel en France | 278 |
| Sous-partie 4.6. La France, des guerres mondiales à l'Union européenne – CM2 – Thème 3 | 287 |
| 30 Deux guerres mondiales au XX ^e siècle | 289 |
| 31 La construction européenne | 303 |

Partie 5 Annexes

| | |
|--|-----|
| 1 Démarche pour mettre en place une situation d'apprentissage | 310 |
| 2 Le développement de l'intelligence chez l'enfant | 311 |
| 3 Programme d'histoire et proposition de ventilation horaire | 312 |
| 4 Petite bibliographie « transversale » | 315 |
| 5 Lexique | 317 |

Présentation du CRPE et de l'épreuve d'histoire

Plan du chapitre

| | |
|--|---|
| 1. La formation des enseignants du premier degré | 5 |
| 2. Le nouveau concours de recrutement | 6 |
| 3. L'épreuve d'admission d'histoire | 9 |

1 La formation des enseignants du premier degré

1.1 La formation

a. Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

Depuis la rentrée 2013, les concours se préparent principalement dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Leur mission est, entre autres, d'assurer la formation initiale de tous les enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

b. Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)

Les ESPE organisent des formations de master MEEF à vocation professionnelle. Ces formations comportent différents modules d'enseignements disciplinaires : une initiation à la recherche ; une ouverture sur l'international ; un volet apprentissage par et au numérique ; des outils et méthodes pédagogiques innovants.

c. Une formation renouvelée

Le futur enseignant doit acquérir un haut niveau de qualification et un corpus de savoirs et de compétences indispensable à l'exercice du métier. La formation s'appuie sur :

- un cadre national ;
- un référentiel national de compétences pour les futurs enseignants ;
- des concours, spécialement dédiés aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

1.2 Le recrutement

Pour être recruté par l'Éducation nationale et exercer la profession de professeur des écoles, il faut être admis au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Pour s'inscrire au CRPE, il faut au minimum être titulaire d'une licence et être inscrit en master 1 ou être titulaire d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.

Les mères et les pères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau sont dispensés de diplôme.

Pour l'ensemble des conditions¹, voir avant votre inscription le site du ministère www.devenirenseignant.gouv.fr, cela de façon à avoir la dernière version des conditions.

1.3 La titularisation

La titularisation dans le corps enseignant se fait à l'issue d'une année de stage, comportant un mi-temps en responsabilité dans une classe et un mi-temps de formation à l'ESPE. Elle intervient après examen du dossier de titularisation par un jury académique s'appuyant sur une validation de master ou de formation et deux avis :

- le stagiaire a obtenu un master 2 MEEF ou a un master et a validé la formation dispensée à l'ESPE ;
- l'avis de l'employeur, représenté par le corps d'inspection et/ou le tuteur établissement qui a effectué le suivi du stagiaire ;
- l'avis du directeur de l'ESPE, s'appuyant sur l'avis du tuteur ESPE et de l'équipe pédagogique de formation.

Le concours de recrutement

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans l'arrêté du 19 avril 2013 (MENH1310119A) www.education.gouv.fr.

2.1 Les épreuves

| Épreuve | Durée | Notation |
|---|-----------------|--|
| ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVES ÉCRITES | | |
| Français - Partie 1 : Réponse argumentée à une question portant sur plusieurs textes - Partie 2 : Connaissance de la langue - Partie 3 : Analyse d'un dossier | 4 heures | 40 points - Partie 1 : 11 pts - Partie 2 : 11 pts - Partie 3 : 13 pts + 5 pts syntaxe et qualité d'écriture |

1. • Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou d'Andorre ou de Suisse ;
• jouir de vos droits civiques ;
• ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
• être en position régulière au regard des obligations du service national ;
• justifier des conditions d'aptitude physique requises.

| Épreuve | Durée | Notation |
|---|---|--|
| Mathématiques - Partie 1 : Problème - Partie 2 : Exercices indépendants - Partie 3 : Analyse d'un dossier | 4 heures | 40 points - Partie 1 : 13 pts - Partie 2 : 13 pts - Partie 3 : 14 pts 5 pts peuvent être retirés pour la syntaxe et la qualité d'écriture |
| ADMISSION : ÉPREUVES ORALES | | |
| Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat : - sciences et technologie - histoire - géographie - histoire des arts - arts visuels - éducation musicale - enseignement moral et civique Le candidat remet préalablement au jury un dossier de 10 pages au plus. - Partie 1 : Présentation du dossier - Partie 2 : Entretien avec le jury | 1 heure - Partie 1 : 20 mn - Partie 2 : 40 mn | 60 points - Partie 1 : 20 pts - Partie 2 : 40 pts |
| Entretien à partir d'un dossier - Partie 1 : Sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique - Partie 2 : Sujet relatif à une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire | 1 h 15 (+ 3 h de préparation) - Partie 1 : 30 mn - Partie 2 : 45 mn | 100 points - Partie 1 : 40 pts - Partie 2 : 60 pts |

Les programmes de référence des épreuves sont ceux du collège et sont établis en prenant en compte les programmes d'enseignement en vigueur à l'école primaire.

a. Deux épreuves d'admissibilité

- Une épreuve écrite de français découpée trois parties : réponse argumentée à une question portant sur plusieurs textes, connaissance de la langue et analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement du français.
- Une épreuve écrite de mathématiques découpée en trois parties : résolution d'un problème, résolution d'exercices indépendants et analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement.

b. Deux épreuves d'admission

- Une première épreuve vise à mettre le candidat dans une situation professionnelle dans un domaine de son choix (à faire au moment de l'inscription) parmi les suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. L'épreuve comporte la présentation d'un dossier devant le jury puis un entretien.
- Une seconde épreuve est découpée en deux parties. La première permet d'évaluer les connaissances du candidat sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive et l'éducation à la santé. La seconde partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français.

c. Pré-requis

Quatre pré-requis sont également exigés pour l'admission définitive au concours de professeur des écoles :

- un brevet de natation de 50 m ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ;
- une certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES 2) ;
- une certification en informatique et Internet (C2i2e).

2.2 Le calendrier¹

Le concours a lieu à la fin de la première année de master. Pour les étudiants admis, la deuxième année de master inclut une période en alternance en responsabilité dans une école. Ces étudiants auront alors le statut de fonctionnaires stagiaires.

2.3 Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Texte 1

Arrêté du 01/07/2013 - BO n°30 du 25 juillet 2013

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

.../...

1. Les dates précises sont indiquées sur le site [devenirenseignant.fr].

Texte (suite)

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
 10. Coopérer au sein d'une équipe
 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
 12. Coopérer avec les parents d'élèves
 13. Coopérer avec les partenaires de l'école
 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
 - P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
 - P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 - P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 - P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

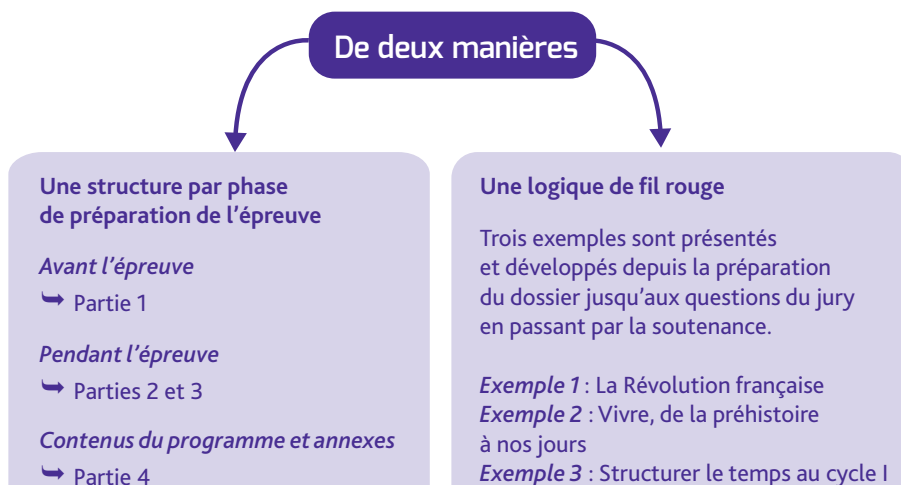
3 L'épreuve d'admission d'histoire

3.1 À qui s'adresse ce manuel ?

À tous ceux qui souhaitent devenir professeur des écoles et qui ont choisi, pour option du premier oral des épreuves d'admission, l'histoire. C'est-à-dire :

- À ceux qui préparent seuls le concours et qui ont besoin à la fois de connaissances et de méthodes de travail.
- À ceux qui suivent une préparation dans une ESPE ou une école privée et qui souhaitent assurer leurs connaissances et la méthodologie de l'épreuve.

3.2 Comment s'organise votre manuel ?



3.3 Quelles sont les recommandations du MEN (ministère de l'Éducation nationale) ?

Texte 2

Cadrage du MEN : épreuves orales d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

II-1 Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, instruction civique et morale.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc », dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure.

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013

3.4 Quelques conseils d'ordre général

a. À quel niveau d'enseignement situer votre dossier ?

Puisque l'histoire est « un domaine d'enseignement relevant des programmes de l'école élémentaire » (cycle 3) le choix du niveau coule de source. Mais rien ne vous empêche de proposer un projet pour le cycle 1 ou le cycle 2. Votre manuel de préparation s'inscrit dans cette optique. Les exemples qui vous sont proposés envisagent donc le cycle 1 (exemple 3), le cycle 2 (exemple 2), le cycle 3 (exemple 1).



Les cycles sont maintenant les suivants : cycle 1, la maternelle ; cycle 2, CP, CE1 et CE2 ; cycle 3, CM1, CM2 et 6^e. Pour quelle raison, d'après vous, la 6^e intègre-t-elle le cycle 3 alors qu'il s'agit du collège ? C'est une question pour l'oral 1 aussi ! Réponse : afin de privilégier la liaison école-collège au regard de la progressivité des apprentissages, en l'occurrence en histoire, la structuration du temps, le développement de très nombreuses notions comme par exemple celles de « société », de « figure historique », etc. Ainsi, jetez un œil sur les programmes de la 6^e afin d'identifier les passerelles possibles entre le CM et la 6^e.

b. Combien de pages pour le dossier ?

Il s'agit bien d'un dossier **en version papier de 10 pages maximum**. Ne descendez pas en-deçà de 7 pages sans quoi vous donneriez l'impression d'avoir bâclé votre dossier. 8, 9 ou 10 pages (sans les dépasser) sont de bon augure. S'il vous vient l'idée, pour ne pas dépasser les 10 pages, d'opter pour une taille de police 10, sachez que le jury n'est pas dupe. Il faudra donc réduire impérativement le contenu du dossier et adopter une police 11 ou 12 selon les normes académiques en vigueur ou, à défaut, selon votre choix.



Pour de rares académies la page de garde fournie à compléter (nom et prénom du candidat, numéro d'inscription au concours et option d'oral choisie) fait partie des 10 pages ! Généralement c'est 10 pages + la page de garde. En vous rendant sur le site web de votre académie d'inscription vous obtiendrez ce précieux renseignement. Pour l'académie de Toulouse il est possible de placer entre la page de garde et la page 1 du dossier, une page de présentation non comptée dans les 10 pages. Celle-ci comporte le titre du dossier (en police élargie), le sommaire paginé (on peut jouer sur la taille de la police aussi) et la bibliographie. Mais c'est à Toulouse ... et en 2018...

Votre dossier présente deux parties clairement identifiables :

- une partie « synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu » (envisagez 2 à 5 pages maximum) ;
- une partie « description d'une séquence pédagogique ».

CONSEIL

Conseil : le ratio 3/7 ou 4/6 vous permet d'accorder plus de place au volet pédagogique très consommateur d'espace (tableau de séquence, séances détaillées, documents étudiés par les élèves, trace écrite des élèves, évaluation prévue, etc.) **sauf si dans les rapports de concours, c'est rare mais cela existe, le jury apprécie l'équilibre des deux parties. Il faut impérativement récolter toutes les informations de présentation de votre dossier auprès de l'académie où vous passez le CRPE avant de vous lancer dans l'écriture de votre dossier.**

c. Un support numérique peut accompagner le dossier

Il est indispensable d'adopter ce support si vous envisagez une bande-son ou une vidéo (un extrait d'un film documentaire ou de fiction de 2 à 3 minutes par exemple) ou bien l'utilisation d'outils numériques (exercices de traitement de texte menés par les élèves, logiciel, etc.). Là encore, prenez le temps de consulter les recommandations fournies par votre académie de concours et, surtout, lisez attentivement les rapports de jury qu'elle met en ligne car il n'existe pas de norme nationale. Les premiers oraux ont montré que les candidats n'avaient généralement pas le temps d'allumer leur ordinateur, d'insérer le CD ou la clé USB selon les académies, de l'ouvrir et de présenter. Un sentiment de culpabilité au regard du temps perdu devant un jury en situation d'attente l'emportait. La place très en retrait du support numérique est liée au fait que rares sont les jurys qui ont demandé d'ouvrir le support numérique. BILAN : l'exploitation concrète des TICE le jour de l'oral reste peu probable mais n'avoir rien prévu est très préjudiciable aussi faut-il en parler, l'évoquer lors des temps de votre oral.



Le support numérique utilisé le jour du concours est celui fourni en amont aux membres du jury et en aucun cas celui que vous auriez sur vous en entrant dans la salle d'examen !

d. L'oral d'une heure s'organise en deux temps bien distincts sans temps de préparation le jour du concours

- **20 minutes pour vous.** Ne débordez pas car le jury n'hésitera pas à vous arrêter en vous disant : « Il faut conclure ». Mais si vous finissez à 20 minutes (ou 19) alors le jury composé de professionnels de l'enseignement appréciera votre manière de gérer le temps... comme si vous aviez une classe ! Parce qu'il y a beaucoup d'implicite lors d'une prestation orale : vos manières de faire disent de vos manières d'être (vos qualités, vos valeurs).
- **40 minutes d'entretien** avec le jury. C'est long et c'est court ! Restez naturel, distribuez votre regard sur chacun des examinateurs, répondez avec clarté, concision, et si une question vous désoriente n'hésitez pas à faire preuve de bon sens en reconnaissant la difficulté mais en envisageant une tentative de réponse. Évidemment, si vous « collez » sur une date importante de la période historique couvrant votre séquence... c'est que votre préparation au cours de l'année a été insuffisante.
- Ce qui nous amène au dernier de ces premiers conseils : cette épreuve sur dossier ne se prépare pas dans les jours qui suivent les écrits, mais, toute l'année !

e. La notation

L'épreuve est notée sur **60 points** dont **20 points** pour *la présentation du dossier par le candidat* et **40 points** pour *l'entretien avec le jury*. Il est clair que le dossier, lui, n'est pas noté ! Il sert de point de départ et de base à une grande partie de l'épreuve. Mais un dossier mal présenté, mal rédigé, comportant des fautes d'orthographe, etc., pèsera fatalement sur la note globale, vous pouvez en être sûr(e). Par contre, le choix des documents, qu'il soit très pertinent ou un peu moins, sera mis en débat par les membres du jury. Encore une fois, ce n'est pas ce qui est proposé dans le dossier qui a valeur de note mais votre capacité à justifier de manière argumentée vos choix didactiques et pédagogiques !

3.5 Précisément, qu'est-ce qui est apprécié à l'oral ?

- Votre **connaissance des programmes d'histoire**, de ses objectifs, finalités et enjeux ;
- Votre **maîtrise des connaissances scientifiques** ;
- Votre **faculté à vous appuyer sur vos premières expériences** et/ou à vous projeter si vous n'avez pas suivi un master d'enseignement ;
- Votre **connaissance des publics** et particulièrement celle portant sur le développement de l'enfant. Mais aussi, bien que s'agissant d'une épreuve à dimension disciplinaire, votre capacité à tisser des liens entre les différentes disciplines. Vous devez faire montre d'une approche interdisciplinaire, du dossier écrit à sa soutenance orale ;
- Votre **faculté à vous adapter aux thèmes abordés par le jury**, votre capacité d'écoute et votre gestion du temps (certes les 20 minutes qui vous sont propres mais également la maîtrise de la durée de vos réponses. Des réponses trop longues risquent d'inquiéter le jury en donnant à penser que devant une classe vos élèves n'auront pas voix au chapitre !) : capacité de dialogue avec le jury, réactivité aux questions posées avec nuance et conviction à la fois, autant de qualités humaines qui laissent présager de votre manière d'être dans l'espace de la classe en particulier, de l'École en général ;
- Vos **qualités à l'oral** : organisation de vos idées, pertinence de l'argumentation, qualité de l'expression et clarté du propos.

REMARQUE

N'oubliez jamais que la raison d'être de ce concours n'est pas de recruter un génie scientifique mais une personne qui a, à la fois, une très bonne maîtrise des savoirs, une fine capacité à mettre en œuvre et analyser les pratiques d'enseignement (savoirs faire) et un savoir-être, modèle d'exemplarité pour les enfants.

Aussi et pour rappel : cette épreuve sur dossier ne se prépare pas juste après avoir passé les écrits mais... toute l'année !

3.6 Les conditions matérielles de l'oral

Elles sont changeantes d'une académie à l'autre. Pour certaines vous avez accès à un tableau et des feutres sont fournis, pour d'autres non.

Pour toutes, vous disposez d'une prise pour brancher votre ordinateur.

À Versailles on vous remet un exemplaire de votre dossier en début d'oral mais pas à Toulouse. Souvent mais pas partout l'oral se déroule sans notes personnelles.

Dans ce contexte à forte déconcentration de l'organisation du CRPE, consultez les recommandations académiques et les rapports de jury mis en ligne sur le site du rectorat d'inscription.



Attention aux informations trouvées sur le Web. Elles sont certainement vraies à un instant « T » de l'histoire du concours mais sont-elles encore fiables à la date de votre présentation aux épreuves ? De même pour ce manuel : n'utilisez que la dernière édition.

Avant l'oral :

« Je prépare mon dossier »

- | | |
|--|----|
| 1. Conseils généraux pour préparer son dossier | 16 |
| 2. Exemple de dossier (1) : La Révolution française (cycle III) | 19 |
| 3. Exemple de dossier (2) : Vivre de la préhistoire à nos jours : s'habiller (cycle II) | 32 |
| 4. Exemple de dossier (3) : Structurer le temps et l'espace à l'école maternelle (cycle I) | 41 |

1

Conseils généraux pour préparer son dossier

Plan du chapitre

| | |
|---|----|
| 1. Comment bien choisir un thème de séquence en histoire ? | 16 |
| 2. Que faut-il entendre par séquence ? | 16 |
| 3. Quelles normes éditoriales, structure et contenus pour mon dossier ? | 17 |
| 4. L'envoi du dossier | 18 |



Comment bien choisir un thème de séquence en histoire ?

Le choix est large, aussi large que les programmes le sont. Pendant un an, vous investirez scientifiquement et didactiquement la période dans laquelle s'inscrit votre thème de séquence alors, faites-vous plaisir ! Le jury n'a, lui, aucune préférence. C'est la qualité de votre dossier, de sa présentation à l'oral et du temps d'échange avec lui qui le convaincront. Donc un thème est un bon thème, du seul point de vue qui est le vôtre. Mais plus tard, quand vous enseignerez, il faudra aborder tout sujet dans toute discipline avec le même désir et plaisir de transmettre.



Que faut-il entendre par séquence ?

Une séquence d'enseignement se compose de plusieurs séances.

Une séance pédagogique est donc une unité de temps d'enseignement réduite par rapport à une séquence. Généralement le temps d'une séance est de 45 minutes à 1 heure dans la plupart de nos écoles primaires. Au collège puis au lycée, le temps d'une séance peut aller jusqu'à deux heures mais très souvent il est d'une heure.

Une séquence couvre donc sur un thème, des contenus, des objectifs, qui demandent trop d'heures en continu. Ainsi dans le programme d'histoire, une séquence correspond généralement à des thèmes d'enseignement identifiables. Par exemple dans le cadre du xx^e siècle en guerre, la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale forment au moins deux séquences distinctes. Une séquence se compose au minimum de deux séances et, raisonnablement, peut aller jusqu'à 6 ou 7 séances maximum sur une année scolaire. N'oubliez pas que le programme d'histoire s'enseigne maintenant sur les deux premières années du cycle 3 (CM1 et CM2) et se poursuit au collège (6^e) !

Puisque l'épreuve attend la présentation d'une séquence, il vous faudra quand même envisager de parler de son découpage en séances et présenter les grandes lignes de chacune de vos séances. (Voir les quatre exemples proposés)

Quel que soit votre choix de séquence, *Louis XIV et la monarchie absolue*, *La Révolution française*, *l'étude du patrimoine local*, etc., vous devrez élargir votre champ de connaissances, non à la maîtrise totale de tous les thèmes au programme d'histoire mais au moins du vôtre et autour de celui-ci. Par exemple, si vous prenez pour thème *La Révolution française*, le jury n'attendra pas que vous puissiez parler de la grandeur mythologique de *Nout*, la déesse égyptienne. Par contre, quelques connaissances portant sur l'État royal et l'absolutisme, les Lumières, le Premier Empire, la naissance de la République vous seront bénéfiques.

➔ Voir chapitre 10 « Questions sur la maîtrise des savoirs ».

Quelles normes éditoriales, structure et contenus pour mon dossier ?

Les normes d'édition du dossier pour l'oral 1 du CRPE ne sont pas harmonisées à l'échelle nationale. Selon les académies on vous donne ou non des normes d'écriture pour le dossier. Mais s'il n'y a aucune recommandation académique vous pouvez suivre celles, données à **titre indicatif**, dans le tableau ci-dessous. Ce sont celles du dossier pour le CAPES.

REMARQUE

Chacune des parties est dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée. Dimension des marges : droite et gauche, 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page), 1,25 cm ; sans retrait en début de paragraphe.

En guise de rappel :

- **10 pages** maximum + un CD ROM si le candidat le juge utile.
- Deux parties clairement identifiables :
 - une partie appelée « synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu » (envisagez 2 à 5 pages maximum) ;
 - une partie séquence pédagogique.
- Plus une page de garde comprise ou non dans les 10 pages selon les centres de concours.

La structure conseillée pour la partie « Synthèse des fondements scientifiques » est la suivante :

- titre du dossier (en Arial 14 ou 16) ;
- petit sommaire (Arial 11 ou autre si recommandations académiques) présentant l'ensemble du dossier dans un encadré : « Synthèse des fondements scientifiques page 1 » ; « Bibliographie... page u » ; « Structure de séquence... page v » ; « Séance A... page w » ; « Séance B... page x » ; « Exemple de trace écrite des élèves... page y » ; « Évaluation des élèves... page z ». Une astuce : un sommaire ou index peut

être généré automatiquement à partir de la fonction « style et formatage » sous Word ou OpenOffice ;

- développement scientifique à proprement parlé (Arial 11 ou autre) ;
- et pour finir cette 1^{re} partie du dossier, une petite bibliographie avec webographie et filmographie si nécessaire.

La structure conseillée pour la partie « Séquence pédagogique » (voir les exemples donnés dans votre manuel) :

- mise en contexte de votre séquence et place dans les programmes (sous forme d'un chapeau introductif) ;
- la structure de votre séquence présentant de manière sommaire toutes les séances ;
- 1, 2 ou 3 séances développées selon les recommandations académiques où vous présentez le CRPE ;
- un exemple de trace écrite telle qu'elle se donne à voir dans le cahier des élèves ;
- votre évaluation sommative de fin de séquence (n'oubliez pas qu'au moment de l'oral il faudra également parler d'évaluation diagnostique et formative).

Les contenus sont illustrés au fil des trois exemples de séquence choisis et présentés dans les parties 1 et 2 de votre manuel :

- Exemple 1 : La Révolution française
- Exemple 2 : La découverte du monde par l'histoire en cycle II
- Exemple 3 : La structuration du temps au cycle I



L'envoi du dossier

Le nombre d'exemplaires (de 1 à 4) et la date d'envoi ou de dépôt changent parfois d'un centre d'examen à l'autre. Aussi, devrez-vous consulter le site Internet de l'académie où vous présentez le CRPE en sachant que ces informations vous seront communiquées lors des phases d'inscription.



Si vous ne respectez pas scrupuleusement les recommandations d'envoi du dossier de votre académie, vous êtes ajourné(e).

À la session 2014, un étudiant de l'académie de Toulouse qui pensait qu'on apportait son dossier le jour de sa convocation à l'oral 1 option « sciences » (comme c'est le cas dans quelques académies) s'est vu ajourné. Le principe républicain d'égalité de traitement entre candidats a été appliqué sans quoi le jury favorise ce candidat qui a eu 3 ou 4 semaines de plus pour réaliser son dossier.

2

Exemple de dossier (1) : La Révolution française (cycle III)

Plan du chapitre

| | |
|--|----|
| 1. Être au point scientifiquement pour enseigner | 19 |
| 2. Concevoir et rédiger la partie « synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu » | 20 |
| 3. Proposer des choix de contenus à enseigner notamment en fonction du niveau des élèves | 23 |
| 4. Concevoir et rédiger la partie « séquence pédagogique envisagée » | 24 |

➔ Séquence en 6 séances plus 1



Être au point scientifiquement pour enseigner

Cette phase est indispensable pour deux raisons : c'est elle qui permet de dessiner le paysage des savoirs à enseigner dans le cadre de votre séquence et qui renseigne le jury sur votre niveau de maîtrise scientifique. Par ailleurs, elle et les mises au point scientifiques qui en découlent vous serviront de point d'appui pour rédiger la partie « synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ». **En effet, les mises au point scientifiques sont personnelles, et donc, de volume, de nature et d'objectifs différents de ce qui figurera dans votre dossier sous l'intitulé : « fondements scientifiques relatifs au sujet ».**

Ce sujet de séquence, *La Révolution française*, a fait l'objet de très nombreuses analyses dont les premières traces écrites sont contemporaines de l'époque elle-même alors que les plus célèbres apparaissent seulement quelques décennies à la suite de Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française* (1847-1853). Un travail personnel important est à fournir. Il ne s'agit pas de lire des dizaines d'ouvrages sur la question mais pour le moins d'en connaître trois ou quatre, récents, par des lectures complètes ou pour le moins éclairées. En guise de clin d'œil, sachez que le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, sous la Présidence de François Hollande, a apporté sa pierre à l'édifice en publiant *La Révolution française n'est pas terminée* (Paris, Seuil, 2008). Ouvrage dans lequel il revisite le passé afin de percevoir les fondements d'un socialisme renouvelé au XXI^e siècle... dans un contexte (2008) où la gauche est dans l'opposition !

Ainsi cette période de l'histoire de France est une des plus convoquées par les siècles qui l'ont suivie et surtout une des plus controversées dans l'historiographie française mais aussi internationale. Ceci explique que les paragraphes « Débats et enjeux épistémologiques » et « Pour aller plus loin » de votre fiche de connaissances soient plus étoffés qu'à l'habitude. Ce qui vous est proposé ci-après n'en est que l'amorce.

➔ Voir partie 4 « Je maîtrise les contenus du programme d'histoire cycle 3 ».



Concevoir et rédiger la partie « synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu »

Rappel : autour de 2, 3 ou 4 pages. Le dossier n'est pas noté mais conditionne la phase orale du concours.

Ce qui importe ici c'est **la concision du propos écrit**, la **structuration des idées** et le **respect de l'exercice** c'est-à-dire : proposer **une synthèse des fondements scientifiques**.

2.1 Que faut-il entendre par « synthèse des fondements scientifiques » ?

- Une synthèse n'est pas une liste d'événements, sous la forme par exemple d'une chronologie, date après date, qui ponctue la période étudiée. Le risque de commettre cette erreur est certes faible pour un sujet intitulé *Le rôle de l'Église*. Il est prégnant pour des thèmes comme *La Révolution française*, *La Première Guerre mondiale* ou encore *La vie politique sous la V^e République*.
- Une synthèse n'est pas non plus un texte par lequel vous réaliseriez l'accord de la thèse et de l'antithèse en montrant, en troisième partie, en quoi un stade plus élevé de la pensée permet de sortir des ornières du schéma explicatif binaire. Exercice très formateur en philosophie ; en histoire aussi lorsque l'angle de la réflexion est historiographique. (On entend par historiographie, l'histoire de l'histoire d'un sujet.) Ce n'est pas ce qui vous est demandé pour ce concours même si souvent il faudra évoquer les débats entre historiens.
- Une synthèse n'est pas non plus un copier-coller des savoirs scientifiques retenus dans votre fiche de travail personnelle telle qu'elle vous a été présentée dans le cadre de la première phase ci-dessus. Il s'agissait de faire le point sur les aspects scientifiques du sujet, pour soi. Si vous prenez la mise au point scientifique sur le rôle de l'Église imprimée dans ce manuel ou ailleurs, vous courez plusieurs risques :
 - en premier, d'être accusé de plagiat. Les membres du jury se documentent beaucoup dans le cadre de l'exercice de leur métier et peut-être ont-ils connaissance de ce qui a été proposé ici ou ailleurs ;
 - en second lieu, vous ne serez pas dans l'esprit de l'exercice car il y a une différence très nette entre « aspects scientifiques » et « synthèse des fondements scientifiques ».
- Pour autant, de nombreux aspects scientifiques devront être convoqués pour étayer votre synthèse. Ainsi une partie, mais une partie seulement du chemin est réalisée avec la fiche « Mise au point scientifique ».
- **Une synthèse est une opération mentale par laquelle vous allez chercher à donner du sens, à composer une réflexion cohérente autour d'un ensemble de connaissances.** Pour cela, vous êtes amené à passer du simple au complexe, à glisser incessamment des faits aux concepts, chemin faisant à **associer connaissances et enjeux épistémologiques**, autrement dit à mettre en résonance les parties « Débats et enjeux épistémologiques » et « Mise au point scientifique » tout en approfondissant certains aspects par vos lectures personnelles.



La Révolution française est un sujet pour lequel il est nécessaire d'évoquer quelques éléments des débats entre historiens car cette réflexion est au centre des enjeux historiographiques.

2.2 Exemple de grandes lignes de votre « synthèse sur les fondements scientifiques »

... DOSSIER ...

Pages 1 et 2 de mon dossier*

Synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet :

La Révolution française

I. Réflexion sur l'objet d'étude en question : La Révolution. On conduit une réflexion épistémologique en mettant en perspective son enseignement.

Tout d'abord, mener une réflexion sur la naissance du processus révolutionnaire : **penser le lien causal entre les événements.** L'objectif scientifique est d'amener les élèves à ne pas s'enfermer dans le déterminisme causal (l'arrestation du roi en août 1789 n'entraîne pas automatiquement son exécution car d'autres faisceaux de causes apparaissent) et en même temps, sans ignorer qu'il existe un lien causal entre les événements (par exemple, prendre conscience que le sort de l'Assemblée au mois de juillet est lié à la prise de la Bastille le 14 juillet). Par ailleurs, une réflexion épistémologique, après des décennies de débats entre historiens autour des notions de « causes », « origines », « racines », « aspects prérévolutionnaires » conduit, toujours dans l'optique d'éviter d'ancrer un déterminisme causal chez les élèves, à préférer les mots « origines » ou « racines » pour la période qui précède les états généraux (séance 1).

Ensuite, conduire une réflexion sur **la nature sociale de la période révolutionnaire.** Là encore, on a une très forte prégnance de l'historiographie (Mathiez, Aulard, Soboul, Furet) qui souligne les tensions entre historiens. L'opposition entre trois révolutions en 1789, l'une aristocratique, l'autre bourgeoise, la troisième populaire, pour pédagogique que pourrait être ce découpage en étapes et/ou moteurs, ne doit pas conduire à une opposition entre elles puisqu'elles n'en font qu'une. C'est tout l'enjeu de la séance 2.

Puis, aborder la question de la temporalité assignée à ce phénomène historique.

D'abord, les limites chronologiques retenues pour la Révolution française. Les très nombreuses publications sur ce sujet témoignent de périodisations à géométrie variable d'un historien à l'autre. Le choix pour cette séquence est de s'intéresser au temps le plus fort du processus révolutionnaire, c'est-à-dire 1789-1794 avec pour date de fermeture 1799 correspondant à l'entrée en scène de Bonaparte (séances 3 à 6).

Ensuite, dans la perspective d'enseigner cette période, un des fondements scientifiques commande de penser la Révolution au-delà de la seule année 1789 car l'assimilation « Révolution = 1789 » est très courante aujourd'hui. Bien entendu il ne s'agit pas non plus de minorer l'importance de 1789 (d'où la séance 2 et très partiellement sur de nombreuses autres séances).

Enfin, évoquer le fait que la Révolution est un phénomène historique devenu lieu de mémoire. Les siècles qui suivent soulignent à quel point la Révolution française est une référence historique majeure au point d'associer, bien au-delà des frontières nationales, les Droits de l'Homme à un pays, la France. Cet aspect scientifique n'est pas abordé dans le cadre de cette séquence. Il n'est pas non plus écarté puisqu'il est objet d'enseignements ultérieurs (Naissance de la République, par exemple).

.../...

DOSSIER (suite)

II. Réflexion sur les fondements scientifiques à travers quatre lignes de force majeures**1. Première ligne de force : la Révolution est fondamentalement une période d'apprentissage de la politique.**

Actions et engagements : les comportements, en résonance, des forces sociales (aristocratie, bourgeoisie, petit peuple des villes, paysans, hommes, femmes), leurs modes d'expression (affiches anonymes, presse, lois, mouvements dans la rue) et leur organisation (comités, clubs, tendances parlementaires « droite et gauche » dès la fin 1789)

==> Autant de témoignages d'aspiration à la liberté et à l'égalité, et de l'émergence de l'idée de nation.

2. Deuxième ligne de force : la Révolution est marquée par de profonds changements politiques.

Expérience de la légitimité (Assemblée, miroir de la souveraineté nationale) par l'illégalité (les députés s'auto-constituent en juin 1789, ce que les lois fondamentales du royaume ne prévoient pas) pour une refondation de la légalité (la DDHC, nouvelle source de et du droit).

Le changement de régime politique (fin de l'absolutisme puis fin de la monarchie et naissance de la 1^{re} République).

Le passage du statut de « sujet du roi » à celui de « citoyen » et la naissance de la nation en France. Mais la citoyenneté reste imparfaite : *quid* de la condition des femmes et esclaves ?

3. La Révolution : une période de dévoiement des idéaux de 1789.

Le régicide : exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793

La Terreur

4. Le territoire de la Révolution.

Quelle délimitation spatiale ? La France évidemment mais aussi l'impact de la mort du roi sur les monarchies étrangères. Par contre, la dimension plurielle et atlantique de la révolution, aspect important du processus révolutionnaire, n'apporterait qu'un surcroît de complexité à l'analyse s'agissant d'élèves de cycle III.

III. Réflexion autour de deux lignes de force scientifiques volontairement simplifiées**1. Révolution et contre-révolution.**

Les fondements scientifiques de la contre-révolution sont très marqués par l'angle idéologique et la polysémie qui en ressort. Les révolutionnaires eux-mêmes ont utilisé ce vocable et les personnes qu'ils désignaient étaient l'opposant du moment ! Récemment, à travers les travaux d'historiens comme Jean-Clément MARTIN, il est d'usage de distinguer « Contre-Révolution » (« système doctrinaire organisé rejetant la Révolution ») de « anti-Révolution » (« opposition conjoncturelle »). Le contexte d'enseignement (niveau des élèves, nombre d'heures, complexité de la période révolutionnaire) a conduit à privilégier deux entrées :

- les femmes, et à y associer une frange de la population « ni contre », « ni antirévolutionnaire » ;
- les esclaves afin de maintenir des thèmes transversaux de tout ou partie du programme d'enseignement d'histoire (*La traite négrière et le vote des femmes en 1945*).

2. Révolution et religion

Des historiens qui ont étudié la dialectique Révolution-religion, il ressort que si le processus de sécularisation est amorcé bien avant 1789, la Révolution joue le rôle d'accélérateur du mouvement en cours. Ce mouvement s'accompagne des premiers grands actes de laïcisation à l'image de la constitution civile du clergé, de la tenue de l'état-civil par les communes ou encore de l'effacement du caractère divin de la fonction royale et de la personne qui l'incarne. Seul ce dernier fait l'objet d'une étude en classe sous le concept de « désacralisation »

B Proposer des choix de contenus à enseigner notamment en fonction du niveau des élèves

3.1 Enseigner, c'est faire des choix

D'une part, parce que les savoirs dont vous avez besoin pour enseigner ne sont pas, en termes de volume, ceux que vous transmettez aux élèves. Vous devez faire des choix en fonction :

- du nombre d'heures prévues ;
- de l'angle scientifique que vous souhaitez mettre en avant ;
- du niveau de classe choisi dans le cycle III. À partir de la rentrée scolaire 2016, les décisions ministérielles concernant la nouvelle structure scolaire des cycles sont claires. Les contenus enseignés seront forcément différents selon qu'il s'agit d'un CM1 ou d'un CM2. Pour le thème en exemple, le projet d'enseignement se situe en CM1.

CONSEIL

Un conseil très important. Votre dossier est un écrit qui présente de manière descriptive les éléments scientifiques et votre projet d'enseignement. C'est pourquoi, il est préférable de garder pour l'oral la justification de vos choix scientifiques et pédagogiques en n'omettant pas, ce jour-là, de prendre en compte dans votre argumentation l'évolution du développement de l'intelligence des élèves. Ainsi il en va de ces différences qu'il peut y avoir entre un CM1 et CM2, mais aussi de celles perceptibles entre deux élèves d'un même niveau afin d'adapter vos exigences (formulation des consignes, niveau de difficulté des sources étudiées, tâches d'apprentissage mises en œuvre, élaboration des traces écrites, évaluation sommative proposée, postures d'accompagnement individualisé du PE). Être soucieux de la maturité intellectuelle et affective des publics, cela consiste à s'adapter au niveau d'abstraction auquel se situent vos élèves. Pensez-y quand vous préparerez votre séquence en envisageant des documents et des exercices différenciés.

3.2 Quels arguments permettent d'étayer les choix de contenus ?

Chacune des six séances a sa propre question de cours. Elles émergent au moment de la transposition didactique (voir phase 4 ci-après). Chaque question de cours, et c'est une lapalissade, « questionne » le processus révolutionnaire sous un angle différent. Donc les contenus enseignés (voir schéma ci-après : « Page 3 de mon dossier ») doivent être dynamisés en étant transformés en réponses commandées par les questions de cours. Elles forment l'axe de raisonnement de la séquence en général et des séances en particulier. Elles sont l'outil pédagogique et didactique de prédilection pour qui souhaite élever les élèves du stade du savoir à celui de la compréhension.



Concevoir et rédiger la partie « séquence pédagogique envisagée »

4.1 Les défis à relever lors de la conception de cette partie

Premier défi : ne pas dépasser les 10 pages qui limitent le volume du dossier

Dix pages sont un maximum sachant que la séquence prévue s'organise au fil de 6 séances (plus une associée à l'Empire et ayant vocation à dresser un bilan).

Ce défi est facile à relever dans la mesure où il est possible de ne présenter qu'une, deux ou trois séances.



Préférez deux séances dont la conception de chacune présente des choix pédagogiques très différents.

Deuxième défi : choisir un plan pour structurer la séquence

- Un plan chronologique ? Causes (ou plutôt « origines » ?), déroulement (1789, 1789-1792, 1792-1794) Et pour finir, le bilan.
- Un plan thématique ? Les aspects politiques, sociaux, économiques, culturels, etc.
- Un plan analytique ? Tricoté autour des notions suivantes : fondements, aspects, conséquences.
- Un plan hybride conjuguant chronologie et thèmes avec des intitulés de séance qui se voudraient plus analytiques que thématiques ? Tel est le choix présenté *infra*.

Quelle que soit l'économie de votre séquence, votre choix doit être justifié à l'oral, soit dans les 20 minutes qui vous sont accordées, soit, mais tout dépendra aussi des questions du jury, lors de la phase d'échange avec celui-ci.

Y a-t-il une forme de présentation attendue ?

Quelle forme peut prendre ma présentation de séquence ?

Que contient une présentation globale de la séquence ?

Pourquoi « une ou des questions de cours » ?

➔ Pour ces questions, voir chapitre 11 « Questions liées aux aspects pédagogiques ».

Que contient une séance ?

➔ Voir chapitre 11 « Questions liées aux aspects pédagogiques ».

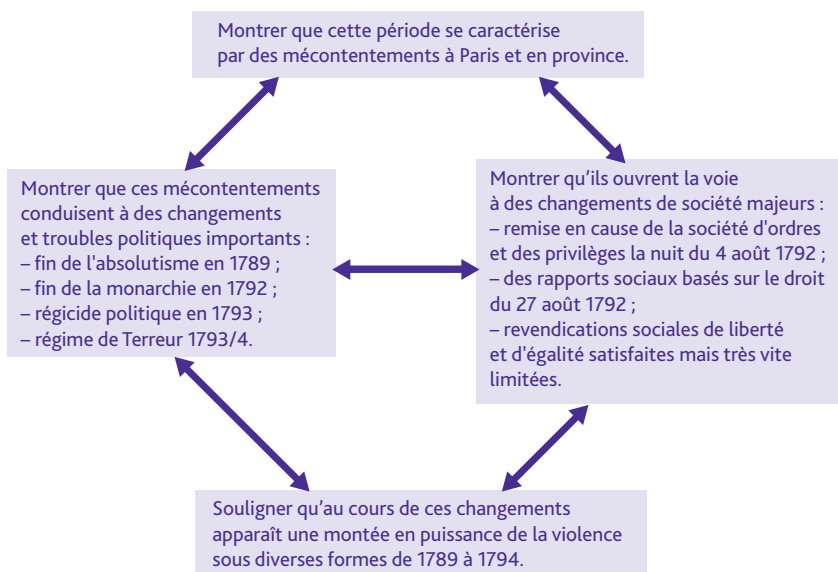
4.2 Exemple de séquence (et de forme de présentation)

... DOSSIER ...

Page 3 de mon dossier

Aspects de la Révolution en relation et en interaction

Quatre objectifs de connaissances sont privilégiés pour une séquence en classe de CM1 visant à montrer que la Révolution française est une période d'aspirations à la liberté et à l'égalité, mais aussi une période de Terreur.



Aspects de la Révolution en relation et en interaction

REMARQUE

Les raisonnements tenus ci-dessus doivent vous habiter au cours de l'année de préparation du dossier de concours. Ils ne sont donc pas rédigés et présents dans le dossier remis au jury. Aussi, pensez à les noter quelque part dans vos fiches personnelles de préparation de l'oral car ces éléments de justification vous seront très utiles, soit au moment de la soutenance, soit pour répondre aux questions du jury.

... DOSSIER ...

Page 4 de mon dossier
Tableau de présentation de la séquence sur
La Révolution française

| | Question de cours prévue | Réponses envisagées | Objectif général de connaissance et/ou de compétence |
|----------|--|--|---|
| Séance 1 | Pourquoi les Français sont-ils mécontents ? (avant le 5 mai 1789) | <ul style="list-style-type: none"> – Parce que les paysans souffrent des impôts – Parce qu'une partie de la noblesse aimerait participer aux décisions royales -Parce qu'il existe des curés très peu privilégiés | Savoir analyser une situation sociale à partir d'une gravure d'époque Connaître la nature et la répartition des obligations et des privilèges dans la société d'ordres |
| Séance 2 | Le roi Louis XVI a-t-il répondu favorablement au mécontentement des Français ? (1789) | <p>NON car :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des députés forment une Assemblée (20 juin – 9 juillet) – une frange de la population se soulève (14 juillet, sans-culottes) – Grande Peur dans les campagnes | Être capable d'identifier, de situer dans le temps et l'espace, la diversité des réactions (diversité géographique, diversité sociale) et la rapidité des changements |
| Séance 3 | Le roi Louis XVI a-t-il répondu favorablement au mécontentement des Français ? (1789-1792) | <p>OUI car :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le roi accepte la présence d'une Assemblée – cette Assemblée prend des décisions importantes en matière de liberté et d'égalité (abolition des privilèges, DDHC) – La Nation, par ses représentants, a pris le pouvoir législatif | Savoir que 1789 est marquée par la fin de l'absolutisme et la mise en place d'une monarchie parlementaire (« le roi partage son pouvoir ») Connaître le caractère fondateur de la DDHC en matière de droit Savoir que les Français passent du statut de sujet à celui de citoyen Situer dans le temps la DDHC .../... |